

L'Open Data, un outil d'utilité nationale

Si l'Open Data est essentiellement utilisé dans des initiatives associatives et de recherches, la dernière conférence de la journée Open Data sur "La cartographie des réseaux en Ile-de-France face aux exigences du décret DT/DICT" montre que la libération de données devient concrètement d'utilité nationale.



Alexandra Daoulas et Elodie Knecht

Avec l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012 du décret DT/DICT, l'Open Data se voit attribuer un rôle primordial dans la réforme anti-endommagement des réseaux.

Ce décret impose une cartographie précise de tous les réseaux, entre autre d'électricité et de gaz, en Ile-de-France. Les deux intervenantes, Elodie Knecht et Alexandra Daoulas, expliquent que ce décret a été pris à la suite d'une succession d'accidents en 2007 à Bondy, Niort, Noisy-le-Sec et Lyon causés par des réseaux non-indiqués sur des cartes. Or, pendant des travaux, la collecte des données sur carte est indispensable : ne pas savoir où se trouve un réseau de gaz sur un chantier, ne pas savoir où l'éviter, peut engendrer de graves dégâts, voire des morts d'hommes.

Le décret DT/DICT demande à chaque communes d'indiquer tous ses réseaux de classe A (c'est à dire à 40 cm près) sur une carte. Les villes

doivent faire appel à des topographes pour géoréférencer les données et celles-ci sont ensuite déposées dans ce qui est appelé « le guichet unique ». Ces données sont ainsi placées en Open Data et consultables avant chaque lancement de chantier.

Les limites de l'Open Data

Si l'Open Data est un outil concret et obligatoire, son utilisation a aussi ses limites. Une cartographie précise demande un travail méticuleux et une actualisation régulière. Or, quand de nouveaux réseaux sont créés, ces derniers peuvent déplacer des anciens ouvrages et modifier tout le géoréférencement du topographe. Les cartes sont donc difficilement précises sans actualisation régulière.

L'autre problème dans ce travail d'Open Data est le coût de cette démarche. Les villes, propriétaires de leurs données, doivent financer la cartographie. Mais le coût est élevé. Le décret indique qu'un accès aux fonds de plan impliquera un versement financement. L'Open Data n'est pas gratuit dans ce contexte, mais Alexandra Daoulas, ingénieur à l'ERDF, justifie l'accès payant aux données par « *le besoin de payer les topographes* ». Elle ajoute : « *Le but est que d'ici quelques années les données deviennent libre d'accès, mais pour l'instant, on a besoin de financement* ». Mutualiser les données entre les opérateurs (ERDF, GDF,...) et les communes serait alors une solution pour réduire les recherches et les coûts. Les villes de Rennes, Orléans et Lille ont montré l'exemple.

En attendant, l'échéance du décret est de 2019 pour le géoréférencement des réseaux urbains et 2026 pour les réseaux en zone rurale. Mais les deux intervenantes ne sont pas optimistes sur le délai: « *Depuis 2012, on n'a peu de retour, il y a un problème d'organisation. On espère déjà avoir en 2019 un premier diagnostic de ce qu'il reste à faire* ».

Assia Labbas